

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/03/28/2021040985/justel>

Dossier numéro : 2021-03-28/09

Titre

28 MARS 2021. - Arrêté royal rendant obligatoire la convention collective de travail n° 98/7 du 3 mars 2021, conclue au sein du Conseil national du Travail, modifiant la convention collective de travail n° 98 du 20 février 2009 concernant les éco-chèques

Source : EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 05-05-2021 page : 46150

Entrée en vigueur : 01-03-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Est rendue obligatoire la convention collective de travail n° 98/7 du 3 mars 2021, reprise en annexe, conclue au sein du Conseil national du Travail, modifiant la convention collective de travail n° 98 du 20 février 2009 concernant les éco-chèques.

[Art. 2](#). Le ministre qui a le Travail dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.